

**DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE
POUR 2021 / 2022
HAUT- RHIN**

Chers parents,
Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2021 / 2022 sont ouvertes.

BUS (réseau TRACE)

Les cartes de transport sur les réseaux urbains TRACE doivent être directement souscrites par les familles à l'agence commerciale :

Agence Commerciale TRACE
29 rue Kléber
68000 Colmar

Transport scolaire hors agglomération

La demande de transport scolaire se fera en ligne directement par les familles sur le site :

<https://www.fluo.eu/68>

Le site sera ouvert aux inscriptions **à partir du 7 juin 2021**.

Il faudra s'inscrire avant le 31 juillet 2021 pour avoir son abonnement pour la rentrée.

Attention : les familles ayant déjà créé un compte l'an passé, devront réutiliser leurs identifiants de connexion. En cas de perte du mot de passe, il conviendra d'utiliser la démarche « *mot de passe oublié* ».

Pour les lignes régulières, les cartes seront distribuées par le transporteur (contre paiement de la participation).

En cas de difficultés d'inscription ou pour toute demande particulière, il conviendra de contacter le Service Transports Fluo 68 :

RÉGION GRAND EST
Maison de la Région - Mulhouse
Service Transports Fluo68
4 avenue du Général Leclerc - CS 81298
68055 MULHOUSE CÉDEX
03 89 36 66 70
transports68@grandest.fr

Tous les élèves doivent faire une demande

NOUVEAUTÉ :

Les demandes d'abonnement SNCF se feront également sur le site :

<https://www.fluo.eu/68>

Les formulaires papier SNCF ne seront plus acceptés.

Le site sera ouvert aux inscriptions **à partir du lundi 7 juin 2021**.

Les familles pourront imprimer une attestation provisoire qui sera reconnue par les contrôleurs dans l'attente de l'abonnement définitif qui sera à récupérer en gare après réception du courrier SNCF.

Liaisons assurées conjointement

Lorsqu'un même trajet peut être assuré par le train et par les lignes régulières, la famille devra opter entre l'un ou l'autre des deux abonnements et ne pourra pas cumuler les deux modes de transport (ex. : axe MULHOUSE – THANN – KRUTH).

Les règles de prise en charge des transports réguliers et scolaires interurbains

Les règles de prise en charge des transports scolaires dans le Haut-Rhin seront reconduites pour l'année scolaire 2021 / 2022.

La mise en application du nouveau Règlement régional est programmée dans le Haut-Rhin au 1er septembre 2022.

La Région Grand Est subventionne le transport domicile – établissement sur les lignes régulières et les transports spéciaux scolaires selon différents critères.

Ces mêmes règles s'appliquent également aux abonnements scolaires SNCF.

L'intégralité du règlement des transports scolaires actuellement applicable au territoire du Haut-Rhin est disponible sur le site <https://www.fluo.eu/68>

Le Secrétariat